

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/12/2018

Dossier complet le :

18/12/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0414

1. Intitulé du projet

Rénovation et démolition reconstruction de bureaux et de locaux d'activités dans le quartier des Bouillides à Valbonne Sophia Antipolis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FFC

Nom, prénom et qualité de la personne

COURTIN Christophe

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 3 1 6 4 3 4 8 1 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a)	Travaux et constructions constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la rénovation complète et l'extension d'un ensemble immobilier situé à Valbonne Sophia Antipolis réalisé sur un terrain en pente orienté à l'ouest d'une superficie de 17384 m² deux bâtiments de bureaux et d'activités ont été édifiés à la fin des années 80.

Le bâtiment amont, situé à l'est du terrain est construit sur deux niveaux au dessus d'un parking semi enterré. Il représente une SdP d'environ 2115 m² et comprend environ 80 places de stationnement dont 42 places en plein air. Il est actuellement loué par la SAIB (SA interentreprises des Bouillides) et accueille le seul restaurant interentreprises de la technopole.

Le bâtiment aval situé le long de la Rte des Dolines porte sur une SDP d'environ 3220 m² en un seul niveau ainsi qu'environ 82 places de stationnement en plein air. Il est actuellement loué pour des activités de sportives de fitness par l'établissement FITLANE (1100 m²) et par un restaurant. Les autres locaux représentant une surface de 2000 m² son actuellement vacants.

Le projet porte sur la démolition du bâtiment ouest et la réalisation d'un ensemble immobilier tertiaire d'environ 11300 m² sur trois niveaux ainsi qu'environ 520 places de stationnement dont environ 480 places en sous sol d'une part et sur la rénovation complète et la mise aux normes énergétiques et environnementales du bâtiment d'autre part.

Les activités existantes seront toutes relogées sur place dans le nouveau bâtiment "ouest"

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consiste à requalifier un ensemble immobilier obsolète situé au droit de la route des Dolines, un des axes principaux de desserte de la technopole .

Il s'agit de remplacer des locaux d'activité dont l'usage n'est plus adapté aux besoins actuels par des bureaux et des espaces d'activités destinés aux services aux entreprises et usagers de la technopole.

Le nouvel ensemble aura pour ambition de créer une référence urbaine et architecturale et vise des certifications énergétiques et environnementales BREEAM et Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). L'emprise bâtie et aménagée sera quasiment limitée à celle des constructions existantes.

Le nouveau bâtiment aura pour ambition d'offrir des espaces modulables et polyvalents qui seront à même de répondre aux besoins et aux attentes des entreprises tertiaires et high tech tant au niveau des usages qu'en matière de nouvelles pratiques émergentes dans les lieux de travail tertiaire .

Il est à noter que deux des trois activités existantes à savoir la salle de fitness et le restaurant Interentreprises, aujourd'hui hébergés dans des locaux inadaptés et sous certains aspects insalubres, seront relogés dans des bâtiments neufs conçus pour répondre aux besoins et attentes des usagers et répondant aux nouvelles exigences énergétiques.

Le restaurant existant, aménagé dans un ancien local d'activités et sur l'emprise d'une terrasse ouverte, cessera son activité et sera remplacé par une ou deux autres unités de restauration privée dans des locaux conçus à cet effet .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Afin de permettre la poursuite de l'exploitation des deux activités principales qui seront maintenues sur le site pendant toute la durée du chantier , les travaux seront conduits en phases successives qui devraient s'étaler sur environ 42 mois

1° phase : M1> M2 Démolition des 2/3 du bâtiment ouest

2° phase : M3>M18 Construction des bâtiments situés en partie Est du terrain

3° phase : M9>M13 Relogement provisoire de la salle de sport au RdC du bâtiment neuf

4° phase : M14>M25 Démolition du 1/3 restant du bâtiment ouest et construction du complément

5° phase : M23>M27 Relogement de la salle de sport dans son local et installation du RIE dans ses nouveaux locaux

6° phase : M 25>M42 Rénovation du bâtiment est et aménagements paysagers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet devrait comprendre à terme les composantes suivantes:

- Un bâtiment rénové qui pourrait accueillir sur 2250 m2 entre 100 et 150 emplois
- Un ensemble de bâtiments à l'ouest comprenant :
 - 8300 m2 de bureaux pouvant accueillir entre 400 et 550 emplois
 - 1350 m2 en RdC pour une salle de sport privée ouverte aux actifs du site et aux usagers externes
 - 1750 m2 destinés au relogement du RIE dont 80% des usagers actuels sont des salariés de l'entreprise THALES située à proximité et qui bénéficient d'un accès direct par un chemin piétonnier
 - 200 m2 destinés à l'accueil de services privés tels que conciergerie, brasserie, restaurants privés...
- env. 610 places de parking dont 520 en ss-sol . 50 places seront équipées pour permettre la recharge de véhicules électriques
- 2 des 3 bâtiments ouest recevront en toiture des panneaux solaires photovoltaïques pour l'autoconsommation du site.

Tous les bâtiments seront reliés entre eux par un réseau de passerelles, ascenseurs, chemins piétonniers.

Les plateaux de bureaux ainsi que les locaux en RdC bénéficieront de terrasses , de patios et d'espaces de détente en plein air qui feront l'objet d'un aménagement paysager permettant de créer de nouveaux espaces végétalisés entre les bâtiments.

L'emprise totale de la construction après aménagement devrait être sensiblement identique à celle occupée par le bâtiment actuel .

Le chantier ne nécessitera aucun défrichement, déboisement ou abattage d'arbre. L'alignement de pins existant en façade ouest sera conservé. Les accès au site seront reconfigurés pour assurer une desserte organisée autour d'un fonctionnement en boucle avec la mise en sens unique nord/sud de la voie interne existante.

Les eaux pluviales du projet seront gérées par la mise en œuvre d'un réseau de collecte et d'un bassin de rétention (qui n'existe pas actuellement) dont le volume sera déterminé en concertation avec les services techniques et qui devrait être d'environ 820 m3.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-surface de plancher existante:	env. 5355 m2
-surface de plancher à démolir:	env. 3220m2
-surface de plancher après travaux:	env. 13500 m2
-emprise aménagée avant/après travaux	env. 11 725 m ² / 11 740 m ²
-volume rétention eaux pluviales Avant/après travaux:	env. 0 m3 / 822 m3
-parkings existants:	environ 163 places dont 39 en ss sol
-parkings futurs:	environ 611 places dont 520 en ss sol

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

230 Route des Dolines,
06560 Sophia Antipolis

Parcelles concernées par le projet:
AI 49/ AI58/ AI62 / AI65/ AI67

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 37' 12" 99N Lat. 0 7° 02' 10" 32E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

VALBONNE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF 930020153 - FORÊTS DE LA BRAGUE, DE SARTOUX ET DE LA VALMASQUE située à 300 m au sud ouest du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche, FR3800581 Terme blanc, est à 5300 m à l'Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est concernée par le PPBE de la CASA approuvé le 17 décembre 2012 . Le projet n'est concerné par aucune zone à enjeux et objectifs de réduction du bruit .
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Valbonne est couverte par Le Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêt approuvé par arrêté préfectoral n° 2008-64 le 23 juin 2008 et modifié suivant arrêté du 12 juillet 2012. -Le terrain concerné est classé en Zone Bleu B1 (danger modéré)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site et Paysages Inscrit - Bande côtière de Nice à Théoule. Ce site concerne l'ensemble de la commune.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC - directive Habitats (FR9301572 - Dôme de Biot situé à 5 Km à l'est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux seront réutilisés au maximum sur le site pour les remblais, soit triés et valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect de la charte chantier à faibles nuisances environnementales. La charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le CD06, la CCI, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics sera également respectée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet correspond aux emprises des constructions, voiries et parkings existants. Le projet n'affecte pas les espaces verts existants sur le terrain concerné.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par Le Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêt approuvé par arrêté préfectoral n° 2008-64 le 23 juin 2008 et modifié suivant arrêté du 12 juillet 2012. Le terrain étant classé en Zone Bleu B1 (danger modéré) il n'est pas prévu de dispositions particulières autres que la réglementation incendie des bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de bureaux engendrera un trafic supplémentaire dans le secteur. La mise en sens unique N/S et le calibrage de la voirie interne avec 2 points d'entrée/sortie au droit du carrefour giratoire des Dolines et sur la RD 98 permettront d'absorber ce trafic complémentaire et limitera l'impact sur la circulation notamment aux heures de pointe..
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, le projet modifiera faiblement l'ambiance sonore du fait de l'augmentation de la population présente et du trafic supplémentaire induit. Actuellement le site est essentiellement concerné par le bruit routier de la RD98.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux et le projet une fois mis en service ne sont pas de nature à engendrer d'odeurs particulières.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Ces nuisances sont négligeables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de constructions sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la circulation routière liée à la RD 98 est source de vibrations sur le site. Ces nuisances sont donc négligeables
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des bâtiments construits et les lampadaires qui seront mis en place afin de remplacer les points lumineux existants seront étudiés pour répondre strictement aux besoins des usagers de l'opération
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources d'émissions lumineuses existantes aux abords du site du projet sont essentiellement liées à la RD 98.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Elle seront limitées au maximum notamment par l'application de la charte chantier à faible nuisances.
				L'augmentation de trafic en phase exploitation engendra des émissions de polluants supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée existante est de 11750 m2. elle ne sera pas modifiée suite aux travaux envisagés.
				Un bassin de rétention de 822 m3 sera créé alors que les constructions existantes en sont dépourvues.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée.
				En phase exploitation, ce projet engendrera la production de déchets liés aux activités tertiaires qui seront collectés par la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis dans le cadre de ses compétences.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement affecté à des bureaux ainsi que des services aux actifs du secteur.</p> <p>L'opération va induire une augmentation des usagers du fait des surfaces supplémentaires de bureaux.</p> <p>Le site sera requalifié sur le plan architectural sans dénaturer le cadre naturel existant du fait de la préservation des éléments paysagers du site tels que les arbres et les murs existants en limite de voirie.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux, les entreprises retenues devront respecter une charte "chantiers à faibles nuisances environnementales" fixant des objectifs de réduction des nuisances, de protection de la biodiversité, de recyclage des déchets et un ensemble de dispositions strictes à respecter.

La charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le CD06, la CCI, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics sera également respectée par les entreprises.

En phase exploitation, les principales mesures concernant le patrimoine naturel et le paysage seront la préservation du cadre paysager existant, et la création de nouveaux lieux de travail avec des services attenants.

Un bassin de rétention des eaux de ruissellement des espaces imperméabilisés sera mis en place alors qu'il n'existe aucun dispositif de rétention actuellement.

L'aménagement d'espaces piétons de liaisons entre les bâtiments du site et avec les espaces environnants favorisera et sécurisera les déplacements doux dans le secteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra de répondre aux besoins de croissance de la technopole tout en favorisant la rénovation des immeubles obsolètes sans empiéter sur les espaces verts existants.

Les principaux enjeux du site sont la qualité architecturale et le respect du cadre paysager.

Le projet prévoit un système de rétention des eaux de ruissellement des surfaces déjà imperméabilisées mais non traitées.

Concernant le patrimoine naturel, les espaces boisés seront conservés en bordure du bâti aucun arbre ne sera coupé.

La qualité architecturale du projet et son insertion paysagère du projet seront traités avec rigueur.

Nous estimons de ce fait que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Simulations montages photo avant / Après

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Valbonne

le,

06/12/2018

Signature

F.F.C SAS
Les Aqueducs
535, route des Lucioles
06560 Valbonne - Sophia Antipolis
Siret 83164348100011
S.A.S AU CAPITAL DE 100.000